L'entreprise MT SOLUTIONS confie à XX pendant la durée de ses prestations pour l’entreprise, les matériels suivants : description du matériel

Ce matériel demeure la propriété de l'entreprise.

Il est précisé qu'en cas de détérioration ou de perte du matériel ainsi prêté, ce dernier pourra être tenu de rembourser à l'entreprise la valeur de ce matériel.